

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 23 Septembre 2021

Date de convocation : 16 septembre 2021

Aujourd'hui vingt-trois septembre deux mille vingt et un

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Carine BION-HETET – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHÉ – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Christophe POITEVIN (**Agy**) donne pouvoir à M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – Mme Lydie POULET (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Loïc JAMIN (**Bayeux**) – M. David LEMARESQUIER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Philippe LAULHÉ (**Bayeux**) – Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**) – M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – M. Bertrand COLLET-MORIN (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Monique PERIAUX (**Bayeux**) – Mme Agnès VALETTE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Sylvie CAYREL (**Bayeux**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) donne pouvoir à M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) donne pouvoir à M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) donne pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) donne pouvoir à M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**).

Absents excusés : M. Eric PIOGER (**Bayeux**) – M. Matthieu FRISON (**Bayeux**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**).

Absents excusés remplacés : M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**) – M. Yves LE GUILLOIS remplacé par M. Pascal GOUENARD (**Le Manoir**) – M. Gilles MOULIN remplacé par M. Jean-Michel GRANDCOLLOT (**Sully**).

Absents : Mme Agnès FURON – M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**).

Secrétaire de séance : M. Claude LEMIERE

Secrétaires auxiliaires : M. Alain QUONIAM et M. Erwan GOUEDARD

N° 01

OBJET : Enseignement – Renouvellement de la convention relative à l’implantation d’une classe externalisée au sein de l’école Reine Mathilde de Bayeux entre l’I.T.E.P (Institut

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** le renouvellement de la convention relative à l’implantation d’une classe externalisée au sein de l’école Reine Mathilde de Bayeux entre l’I.T.E.P (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) Champ Goubert, l’Education nationale et Bayeux Intercom. Année scolaire 2019/2020, jointe en annexe ;
D’autoriser le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 02

OBJET : Enseignement – Participation des communes hors Bayeux Intercom aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la communauté – Année civile 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **De fixer** la participation 2021 pour les enfants domiciliés hors Bayeux Intercom à **1 157 €** pour un élève fréquentant une école maternelle publique et **313 €** pour un élève fréquentant une école élémentaire publique.
- **De réclamer** les participations à terme échu en fonction des trimestres selon la présence effective des enfants telle que précisé dans le corps de la présente délibération ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 03

OBJET : Enseignement – Financement des écoles privées – Année civile 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, **décide** :

- **D’approuver** le financement des écoles privées pour l’année 2021 tel qu’indiqué dans le corps de la délibération;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits à l’article 6558 du Budget Principal de l’exercice 2021 ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 04

OBJET : Enseignement – Convention de partenariat relative au programme Watty à l’école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** la convention de partenariat relative au programme Watty à l’école, jointe en annexe ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 05

OBJET : Enseignement – Convention d’adhésion à Manche Numérique pour l’achat de licence Ent One pour les écoles de Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** l’adhésion à Manche Numérique pour l’achat de licence Ent One par le biais d’une convention jointe en annexe ;
D’autoriser le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 06

OBJET : Administration Générale – Convention d’adhésion au service d’archivage et de maintenance de l’archivage avec le Centre de Gestion du Calvados.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** la convention d’adhésion au service d’archivage et de maintenance de l’archivage avec le Centre de Gestion du Calvados jointe en annexe, selon les dispositions figurant dans le corps de la délibération ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 07

OBJET : Mutualisation – Renouvellement de conventions – Services communs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **De valider** le principe du renouvellement des conventions des services communs « Pôle de la commande publique », « Direction des finances » et « Direction des systèmes

d'Information » entre la Ville de Bayeux et la Communauté de communes Bayeux Intercom, jointes en annexe ;

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération notamment lesdites conventions portant sur chacun des services précités.

N° 08

OBJET : Marchés Publics – Groupement de commandes relatif au recrutement d'un conseiller accrédité Cit'ergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour le recrutement d'un conseiller Cit'ergie, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 09

OBJET : Marchés Publics – Groupement de commandes relatif à la fourniture et livraison de matériels bureautiques administratifs et scolaires, de papier et de consommables informatiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la fourniture et livraison de matériels bureautiques administratifs et scolaires, de papier et de consommables informatiques, jointe à la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 10

OBJET : Eau Potable – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » – Année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service « Eau Potable » – Année 2020 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **De transmettre** à chaque Maire des communes membres un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service pour qu'il en soit donné connaissance aux conseillers municipaux ;
- **De transmettre** au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement, par voie électronique un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service « Eau potable ».

N° 11

OBJET : Assainissement – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement » – Année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service « Assainissement » – Année 2020 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **De transmettre** à chaque Maire des communes membres un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service pour qu'il en soit donné connaissance aux conseillers municipaux ;
- **De transmettre** au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement, par voie électronique un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service « Assainissement ».

N° 12

OBJET : Assainissement – Convention de servitude avec le SDEC sur la parcelle ZH 160 à Saint-Vigor-le-Grand – Poste de relevage, route de Courseulles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention jointe à la présente délibération en ce qu'elle définit les droits et obligations de chacune des parties ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 13

OBJET : Développement Touristique – Rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie sur la gestion de l’Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide :

- **De prendre acte** de la communication et du débat relatifs au rapport d’observations définitives sur la gestion de l’Office de Tourisme communautaire arrêté par la Chambre régionale des comptes de Normandie pour les années 2013 à 2019.

N° 14

OBJET : Développement Touristique – Avenant à la convention pluriannuelle 2021/2023 entre Bayeux Intercom et l’Office de Tourisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** l’avenant à la convention joint en annexe ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 15

OBJET : Développement Touristique – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados dans le cadre du contrat départemental du territoire pour l’opération d’aménagement du carrefour de la rue aux abords de la batterie de Longues-sur-Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’inscrire** les crédits actualisés au budget principal ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à demander les subventions correspondantes ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 16

OBJET : Développement Touristique – Dénomination commune touristique pour la commune de Port-en-Bessin – Huppain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** la demande de dénomination « Commune touristique » pour la commune de Port-en-Bessin – Huppain et le dépôt par la Communauté de communes d’un dossier de candidature ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 17

OBJET : Développement Economique – Zone de la Résistance – Requalification de la Rue Armand Busquet – Acquisition d’une emprise foncière sur la parcelle A 169 pour l’aménagement de la rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** l’acquisition, d’une partie de la parcelle cadastrée A 169 située sur la commune de Monceaux-en-Bessin, pour une superficie totale de 49 m², au prix de l’euro symbolique ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l’acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître Johan NICOLAS, notaire à Bayeux.

N° 18

OBJET : Développement Economique – Zone de la Résistance – Requalification de la Rue Armand Busquet – Acquisition d’une emprise foncière sur la parcelle A 263 pour l’aménagement de la rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** l’acquisition d’une partie de la parcelle cadastrée A 263 située sur la commune de Monceaux-en-Bessin, pour une superficie totale de 92 m², au prix de 1 200 € net vendeur ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l’acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître Johan NICOLAS, notaire à Bayeux.

N° 19

OBJET : Développement Economique – Zone de la Résistance - Requalification de la Rue Armand Busquet – Acquisition d’une emprise foncière sur la parcelle AR 61 pour l’aménagement de la rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AR 61 située sur la commune de Bayeux, pour une superficie totale de 101 m², au prix de l'euro symbolique ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître Johan NICOLAS, notaire à Bayeux.

N° 20

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux » , une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - A M. et Mme BRIANT Christophe, pour l'opération sise à BAYEUX, 7 Rue Pierre Corneille concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation des murs par l'extérieur et isolation toiture en sarking + couverture) pour un montant de 66 486 € HT ;
 - A M. et Mme HUET Daniel pour l'opération sise à BAYEUX, 1 Ter Route d'Arromanches concernant des travaux d'économie d'énergie (Pompe à chaleur air, eau) pour un montant de 13 005 € HT ;
 - A M. GISBERT Philippe, pour l'opération sise à ESQUAY SUR SEULLES, 4 Chemin des Sablons concernant des travaux d'économie d'énergie (Pompe à chaleur) pour un montant de 16 312 € HT ;
 - A Mme VIENNE Marylène, pour l'opération sise à ESQUAY SUR SEULLES, 11 Route de Bayeux concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation du grenier, menuiseries, poêle à bois, couverture) pour un montant de 30 176 € HT ;
 - A M. CHENAL et Mme VIGIER, pour l'opération sise à BAYEUX, 6 Bis Rue de Courseulles concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation des murs et du grenier) pour un montant de 80 783 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 21

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat- Modification de droit commun n°2 du PLUi de Bayeux intercom

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, **décide** :

- **D'approuver** le dossier de modification n° 2 du PLUi de Bayeux Intercom, ajusté pour prendre en compte les remarques des PPA, des communes, et du public ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 22

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Instauration d'un régime préalable de changement d'usage des locaux d'habitation dans la commune de Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les conditions dans lesquelles seront délivrées les autorisations préalables au changement d'usage par le Maire de Bayeux ;
- **De décider** que les présentes conditions de délivrance des autorisations s'appliqueront aux demandes de changement d'usage déposées à compter de la publication de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 23

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Instauration d'un régime préalable de changement d'usage des locaux d'habitation dans la commune d'Arromanches-les-Bains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les conditions dans lesquelles seront délivrées les autorisations préalables au changement d'usage par le Maire d'Arromanches-les-Bains ;
- **De décider** que les présentes conditions de délivrance des autorisations s'appliqueront aux demandes de changement d'usage déposées à compter de la publication de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 24

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Instauration d'un régime préalable de changement d'usage des locaux d'habitation dans la commune de Port-en-Bessin – Huppain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les conditions dans lesquelles seront délivrées les autorisations préalables au changement d'usage par le Maire de Port-en-Bessin – Huppain ;
- **De décider** que les présentes conditions de délivrance des autorisations s'appliqueront aux demandes de changement d'usage déposées à compter de la publication de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 25

OBJET : Mobilité – Convention de gestion du transport urbain de Bayeux et des communes associées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de gestion du service de transport urbain existant (jointe en annexe) ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 26

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 27

OBJET : Ressources Humaines – Emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création de postes telle que définie dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats.

N° 28

OBJET : Ressources Humaines – Adhésion à la convention « Mission référent signalement » : dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes auprès du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'adhésion à la mission « référent signalement » proposée par les centres de gestion normands ;
- **De prendre acte** que l'adhésion à la mission est gratuite, qu'un signalement ne pouvant être qualifié d'acte de violence / harcèlement / discrimination est gratuit, et qu'un signalement avec traitement représente un coût forfaitaire de 355€ ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention d'adhésion à la mission « référent signalement ».

N° 29

OBJET : Finances – Décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits de fonctionnement et investissement sur les budgets principal et annexes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 30

OBJET : GEMAPI – Transfert de compétences à BESSIN URBANISME – Retrait du Syndicat de la Seulles et de ses affluents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le retrait de Bayeux Intercom du syndicat mixte de la Seulles et de ses affluents ;

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 31

OBJET : GEMAPI – Transfert de compétences à BESSIN URBANISME – Création de la taxe GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, **décide** :

- **D'instaurer** la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondation sur le territoire de Bayeux Intercom et ce, dès l'exercice 2022 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 24 septembre 2021

Le Président de Bayeux Intercom



Patrick GOMONT